



Madame, Monsieur,

1 - Conseil d'Administration

Comme chaque année, le Conseil d'Administration sera renouvelé ; des parents d'élèves seront donc élus le **vendredi 3 octobre prochain**.

« **Chaque parent** est électeur, sauf s'il s'est vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une seule voix, quelque soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement. »

La liste électorale - consultable au Secrétariat à partir du vendredi 12 septembre 2025 - est établie sur la base des renseignements portés dans le document d'inscription de votre enfant pour la présente année scolaire. Si un seul parent est mentionné, il figurera seul sur la liste électorale. Les parents peuvent se présenter au collège afin de vérifier leur inscription sur la liste et demander, le cas échéant, d'ajouter leur nom.

2 - Conseils de classe

Si vous souhaitez représenter les parents de la classe de votre enfant au conseil de classe (1 réunion par semestre), vous pouvez :

- soit prendre contact avec la Fédération des Parents :
 - **FCPE** au 0692 45 73 53
 - **PEEP** au 0693 12 31 60
- soit vous faire connaître auprès du Secrétariat par téléphone ou par mail.

L'adhérent à une fédération de parents d'élèves a la priorité de représentation au Conseil de classe. Si pluralité de représentants en dehors d'une fédération, le choix sera réalisé par le Chef d'établissement (2 délégués-parents par classe).

La Principale